COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 18-01 DU 5 AVRIL 2018

relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion du comité de bassin du 6 décembre 2017

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2017, transmis le 20 février 2018,

Vu le dossier de la réunion du comité de bassin du 5 avril 2018.

DÉLIBÈRE

Article unique

Le comité de bassin Seine-Normandie approuve le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2017.

La Secrétaire du comité de bassin

Patricia BLANC

Le Président du comité de bassin

François SAUVADET

COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 DECEMBRE 2017

Le comité de bassin Seine-Normandie s'est réuni le 6 décembre 2017 à 10 heures 20, au ministère de la transition écologique et solidaire, sous la présidence de M. SARTEAU, avec pour ordre du jour :

1- **Approbation des modifications du règlement intérieur suite à la publication du décret du 20 octobre 2017 sur les conseils d'administration des agences de l'eau (délibération)**

2- **Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2017 (délibération)**

3- **Élection du président du comité de bassin (délibération)**

4- **Élections des vice-présidents du comité de bassin (délibération)**

5- **Élections des représentants des collectivités et des usagers au conseil d'administration de l'agence de l'eau (délibération)**

6- **Élections des présidents et des vice-présidents des commissions et groupes du comité de bassin (délibération)**

7- **Avis sur la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (délibération)**

8- **Délégations du comité de bassin à ses commissions (délibération)**

9- **Délégation du comité de bassin à la commission permanente des programmes et de la prospective pour rendre un avis sur la désignation de zones vulnérables sur le bassin Seine-Normandie (délibération)**

M. SAUVADET, Président

Étaient présents au titre du collège des « collectivités territoriales »

M. BELLAMY
M. BELL-LLOCH
Mme BLAUEL
M. BOURILLON
M. CARRIERE
M. CECCONI
M. CHANDELIER
M. CHERON
M. CHOLLEY
M. CLAIRE
Mme CROUZET
M. DESLANDES
M. DIEUDONNÉ
M. DIGEON
M. FORMET
M. FORTUNE
M. FRARD
M. GALBADON
M. JAUNAUX
M. JUILLET
M. LAGRANGE
Mme LE MONNYER
Mme LOBIN
M MERVILLE
M NOTAT
M. ROSIER
M. SAUVAGE
Mme VERMILLET
M. VOGT

Étaient représentés au titre du collège des « collectivités territoriales »

M.	ABEL	a donné pouvoir à	M.	NOTAT
M.	AVERLY	a donné pouvoir à	M.	SAUVAGE
M.	BAYER	a donné pouvoir à	M.	SAUVAGE
M.	BEDREDDINE	a donné pouvoir à	M.	BELL-LLOCH
M.	BOUVET	a donné pouvoir à	M.	DESLANDES
M.	BRANLE	a donné pouvoir à	M.	NOTAT
M.	CHARPENTIER	a donné pouvoir à	M.	JAUNAUX
M.	CHAUVET	a donné pouvoir à	M.	MERVILLE
M.	COQUILLE	a donné pouvoir à	M.	CHOLLEY
M.	DEJEAN DE LA BATIE	a donné pouvoir à	M.	VOGT
M.	DESSE	a donné pouvoir à	M.	CHOLLEY
M.	DUCOULOMBIER	a donné pouvoir à	M.	FRARD
M.	JOUANET	a donné pouvoir à	M.	JUILLET
M.	JOYAU	a donné pouvoir à	M.	CHANDELIER
M.	LACROIX	a donné pouvoir à	M.	SAUVADET
M.	LARGHERO	a donné pouvoir à	M.	CECCONI
M.	LAURENT	a donné pouvoir à	M.	SAUVADET
Mme	LE RUYER-FOURNIER	a donné pouvoir à	Mme	VERMILLET
M.	MARSEILLE	a donné pouvoir à	M.	JAUNAUX

M.	MOLINOZ	a donné pouvoir à	M. FORMET
M.	MOLOSSI	a donné pouvoir à	Mme BLAUEL
M.	MORER	a donné pouvoir à	M. FRARD
M.	OLLIER	a donné pouvoir à	M. CECCONI
M.	PAZ	a donné pouvoir à	M. CHANDELIER
M.	SEIMBILLE	a donné pouvoir à	M. BOURILLON
Mme	SOLANS	a donné pouvoir à	Mme BLAUEL
M.	SOUDANT	a donné pouvoir à	M. CHERON
M.	VERZELEN	a donné pouvoir à	Mme LOBIN
M.	WATTIER	a donné pouvoir à	M. JUILLET

Étaient absents excusés au titre du collège « collectivités territoriales »

M. BRUYEN
M. GAMBIER
M. HARLE D'OPHOVE
M. RECOURS
M. TEROUINARD
Mme TERY-VERBE

Étaient présents au titre du collège des « usagers », industriel et artisanat

M. BEGUIN
M. BERAL
M. COLSON
Mme DOYELLE
M. HUVELIN
M. LECUSSAN
M. LOMBARD
M. VICAUD

Étaient représentés au titre du collège des « Usagers » industriel et artisanat

M.	ALBANEL	a donné pouvoir à	M. VICAUD
M.	CASTEL	a donné pouvoir à	M. COLSON
M.	DESMONTS	a donné pouvoir à	M. BERAL
M.	FOURNEL	a donné pouvoir à	M. RODEZ
M.	GODFROY	a donné pouvoir à	M. HUVELIN
M.	GRANIER	a donné pouvoir à	M. LOMBARD
M.	HAMET	a donné pouvoir à	M. LOMBARD
M.	JACQUEMARD	a donné pouvoir à	Mme DOYELLE
M.	LEFRANC	a donné pouvoir à	Mme DOYELLE
M.	LOUBEYRE	a donné pouvoir à	M. VICAUD
Mme	PACHOT	a donné pouvoir à	M. LECUSSAN
M.	PARIGOT	a donné pouvoir à	M. HUVELIN
M.	SIMONOTTI	a donné pouvoir à	M. LECUSSAN
M.	VERNHES	a donné pouvoir à	M. COLSON

Étaient absents excusés au titre du collège des « usagers », industriel et artisanat

M. BINET
Mme GILLIER

Étaient présents au titre du collège des « usagers », non professionnels

Mme BARBIER
M. BREDEAU
M. CHAISE
M. COLLIN
M. CONSTANT
M. FERLIN
Mme GAILLARD
M. GRIGY
M. GUERQUIN
M. LAGAUTERIE
M. LAPORTE
M. LEFEBVRE
M. MONLON
M. SARTEAU
Mme WILHELEM

Étaient représentés au titre du collège des « Usagers » non professionnels

M. BEAU	a donné pouvoir à	M. SARTEAU
M. BRULIN	a donné pouvoir à	Mme BARBIER
M. LECOMTE	a donné pouvoir à	M. FERLIN
M. PINON-GUERIN	a donné pouvoir à	M. LAGAUTERIE
Mme PRETOT	a donné pouvoir à	M. DAUGER
M. ZAMORANO	a donné pouvoir à	M. FERLIN

Étaient présents au titre du collège des « usagers », socioprofessionnels et personnalités qualifiées

M. BERGER
M. CHEVASSUS-AU-LOUIS
M. LETURCQ
M. MARCOVITCH
M. YON

Étaient représentés au titre du collège des « Usagers » socioprofessionnels et personnalités qualifiées

M. BARNAGAUD	a donné pouvoir à	M. YON
M. TOULEMONDE	a donné pouvoir à	M. BEGUIN
Mme VESTUR	a donné pouvoir à	M. LAGAUTERIE

Étaient présents au titre du collège des « usagers », agriculture

M. BOUQUET
M. COSTARD
M. DAUGER
M. HENRIOT
M. MINARD
M. RODEZ

Étaient représentés au titre du collège des « Usagers » agriculture

M.	BERTOLO	a donné pouvoir à	M.	SARTEAU
M.	CANCEDDA	a donné pouvoir à	M.	BEGUIN
M.	HEURTIN	a donné pouvoir à	M.	BOUQUET
M.	RABIER	a donné pouvoir à	M.	RODEZ
M.	TEYSSIER	a donné pouvoir à	M.	COSTARD

Était absent excusé au titre du collège des « usagers », agriculture

M. de SINCAY

Étaient présents au titre du collège de l'État

Le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord	représenté par M. CHEVALIER
La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime	a donné pouvoir au Directeur interrégional de la mer (DIRM) Manche Est-mer du Nord M. COUPU, représenté par M. DUMENIL
Le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur de bassin	représenté par M. MAES
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire Préfet du Loiret	représenté par Mme DEVAUX-ROS
Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie	a donné pouvoir au Directeur interrégional de la mer (DIRM) Manche Est-mer du Nord M. COUPU, représenté par M. DUMENIL
Le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Ile-de-France (DRIEE), Délégué de bassin	M. GOELLNER
Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France	représenté par M. FLORENT-GIARD
Le Directeur interrégional de la mer (DIRM) Manche Est-mer du Nord	représenté par M. DUMENIL
La Directrice régionale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de la région Normandie	représentée par M. QUESNEL
Le Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Ile-de-France (DRIEA)	représenté par M. DENIS
Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France	représenté par M. MAES
Le Chargé de mission environnement auprès du préfet de la région Ile-de-France	M. MAES
Le Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité (AFB)	représenté par Mme CHARMET

La Directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	représentée par M. LACOSTE
Le Directeur général des Voies navigables de France (VNF)	représenté par Mme BASSERY
Le Président directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	représenté par M. HITIER
Le Directeur général du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)	représenté par M. GABER
Le Directeur général de la caisse des dépôts et consignations (CDC)	représenté par Mme DUHAMEL
La Directrice générale déléguée d'institut national de la recherche agronomique (INRA)	représentée par M. ROUSSEL
Le Directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	représenté par M. HANSEN
Le Directeur général délégué du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)	a donné pouvoir au Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Ile-de-France (DRIEE), Délégué de bassin

Étaient absents excusés au titre du collège « État »

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Centre-Val de Loire

La Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est

La Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) d'Ile-de-France

Le Président de l'Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)

Le Directeur général de l'Office national des forêts (ONF)

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

Le Directeur général de l'établissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS)

Le Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Assistaient également :

M. BREUIL	au titre du Conseil Départemental 93
M. DUPRAY	au titre de la DRIEE
M. FALIU	"Avec des Mots" assurait le secrétariat
Mme GOETSCHEL	au tire du Conseil Départemental du Val de Marne
Mme JAIRY	au titre du SIAAP
M. JAYET	au titre du Conseil Départemental de la Côte-d'Or
M. LONDINOWSKY	au titre de la Ville de Paris

M. MITTEAULT directeur biodiversité
M. THOMAS au titre du Conseil Départemental de l'Eure

Assistaient au titre de l'agence :

Mme BLANC, directrice générale
Mme CAUGANT
Mme CHARPENTIER
Mme EVAIN-BOUSQUET
Mme JAKSETIC
Mme JOUAS-GUY
Mme LOUIS-PONSING
Mme MERCIER
Mme MONBRUN
M. PEREIRA-RAMOS
Mme PETIT
Mme PONT
M. POUPARD
Mme RENAUD
M. SCHNEIDER

Mme BLANC ouvre la séance à 10 heures 20.

Mme BLANC remercie le ministère d'accueillir le comité de bassin dans ses locaux. Cette séance sera essentiellement consacrée aux élections à mi-parcours du président et des vice-présidents du comité de bassin, ainsi que des présidents et vice-présidents des groupes et commissions de travail. Comme le stipule le règlement intérieur, la séance qui conduit à l'élection du président du comité de bassin est présidée par le doyen de l'assemblée. Il s'agit de M. SARTEAU.

Mme BLANC salue l'ensemble des nouveaux membres du comité de bassin.

M. SARTEAU constate que le quorum est atteint. Le comité de bassin peut donc valablement délibérer.

M. SARTEAU souhaite la bienvenue aux membres du comité de bassin et les remercie de leur présence. Il remercie également le ministère de les accueillir.

L'adoption de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages adoptée le 8 août 2016 et les lois portant réforme territoriale conduisent à modifier la composition du comité de bassin. Cette évolution s'est réalisée en deux temps : tout d'abord avec l'entrée de nouveaux représentants de l'État, le 5 octobre dernier, puis aujourd'hui avec l'arrivée de représentants du collège des collectivités et des usagers, désignés par le décret et l'arrêté du 10 mai 2017.

Avant d'accueillir les nouveaux membres, M. SARTEAU tient à leur faire part de tout l'intérêt de travailler ensemble sur des sujets d'importance. Il est essentiel de préparer l'avenir, non seulement immédiat, mais aussi lointain. Les décisions du comité de bassin ont un impact certain et visible à plus ou moins long terme sur la qualité de l'eau. Elles ont aussi de l'importance dans le cadre d'une nécessaire adaptation au changement climatique, comme dans la préservation et la reconquête de la biodiversité.

La composition d'un comité de bassin est la représentation de la diversité des activités et des responsabilités, dont le rôle est de conduire à une synthèse de décision au service de tous.

M. SARTEAU accueille les nouveaux membres du collège des collectivités et des usagers :

- Grégory GALBADON, député de la Manche ;
- Guy HARLE D'OPHOVE, conseiller régional des Hauts-de-France ;
- Frank CECCONI, conseiller régional d'Ile-de-France ;
- Claude TEROUINARD, président du conseil départemental d'Eure-et-Loir ;
- Christian BRUYEN, président du conseil départemental de la Marne ;
- Nicolas LACROIX, président du conseil départemental de la Haute-Marne ;
- Nicole COLIN, vice-présidente du conseil départemental de l'Oise ;
- Yves JAUNAUX, vice-président du conseil départemental de Seine-et-Marne ;
- Michèle CROUZET, députée et présente dans notre assemblée en tant que représentante du conseil départemental de l'Yonne ;
- Brigitte VERMILLET, vice-présidente du conseil départemental de l'Essonne ;
- Denis LARGHERO, vice-président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
- Marie-Laurence LOBIN, présidente de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Nonette ;
- Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;
- Philippe CHARPENTIER, maire de Limoges-Fourches ;
- Jean-Pierre FORTUNE, maire de Tinqueux ;
- Gérard DIEUDONNÉ, président du Syndicat mixte des bassins versants des côtiers granvillais ;

- Benoît DIGEON, président du syndicat intercommunal des vallées du Loing et de l'Ouanne (SIVLO);
- Alexandre MONLON, trésorier de la fédération de pêche de l'Eure ;
- Emile CONSTANT, maire de Rouffigny, présent dans notre assemblée au titre des associations agréées de protection de la nature ;
- Jean DE SINCAY, au titre de la sylviculture ;
- Élisabeth DOYELLE, coordonnatrice eau pour la branche raffinage chimie de Total ;
- Eric FOURNEL, de la maison Duval-Leroy, également au titre des industriels.

M. SARTEAU propose aux nouveaux membres de se présenter.

M. GALBADON indique que sa circonscription comprend plus de 100 km de côtes et de nombreux estuaires. La problématique locale est liée à la pollution des eaux douces qui impacte l'ostréiculture, la mytiliculture et l'aquaculture. M. GALBADON a été maire d'un village avant d'être député. Il était membre du syndicat départemental de l'eau de la Manche.

M. CECCONI déclare que les questions de biodiversité sont au cœur des préoccupations de la région d'Ile-de-France.

M. JAUNAUX indique qu'il est en charge depuis de nombreuses années des problèmes de l'eau. Il est à l'origine de l'interconnexion avec le Provinois. Il est également impliqué dans le SAGE des Deux Morins. Son adjoint à la mairie est président de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et du syndicat de rivière.

Mme CROUZET explique qu'en tant que conseillère départementale de l'Yonne, elle était en charge de la commission agriculture et environnement. A ce titre, elle a œuvré avec l'agence de l'eau et les syndicats de rivière. Elle est présidente de l'institution en charge de l'entretien des rivières de l'Yonne, qui va être transformée en syndicat mixte.

Mme VERMILLET annonce que le département de l'Essonne vient de présenter sa nouvelle politique de l'eau, avec une prise en compte des ruissellements agricoles.

M. FORTUNE précise qu'il a été chargé de l'eau et de l'assainissement pendant 12 ans au sein de la communauté d'agglomération de Reims. Il est désormais vice-président chargé des finances du Grand Reims.

M. DIEUDONNÉ indique qu'il est président du syndicat mixte des bassins versants des côtiers granvillais. Il est particulièrement attaché à ce qui touche l'eau et l'environnement depuis très longtemps.

M. DIGEON indique qu'il est premier adjoint au maire de Montargis. Il est président du SIVLO, un syndicat de rivière qui regroupe 150 km de cours d'eau autour du Loing. Ce territoire a connu un épisode dramatique l'an dernier. M. DIGEON salue le courage de l'État qui a décidé de mettre en place un établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) Loing qui réunit trois départements : Yonne, Loiret et Seine-et-Marne. Ce nouvel établissement devrait permettre à la solidarité amont-aval de se concrétiser dans les

territoires.

M. MONLON fait part de son intérêt pour les questions écologiques et aquatiques.

M. CONSTANT explique qu'il est vice-président d'une association bas-normande. A ce titre, il couvre le SAGE Orne-Aval. Il est membre d'un syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne. Il a régulièrement été confronté aux problèmes de l'eau, car il a vécu en Rhône-Alpes, pendant les 20 dernières années de sa vie professionnelle.

Mme DOYELLE indique qu'elle a passé une partie de sa carrière à traiter de sujets aqueux, aussi bien en recherche qu'en assistance technique. Elle a été investie sur les dossiers relevant de la directive cadre sur l'eau (DCE) et de la directive sur les émissions industrielles. Elle accompagne les sites français et européens dans le respect de la réglementation.

M. SARTEAU rappelle que le dossier de séance a été transmis par mail et par courrier. Un dossier complémentaire a été adressé le 28 novembre. Il comprend notamment un erratum sur le règlement intérieur du comité de bassin, les listes électorales à jour et l'ajout d'un point pour déléguer l'avis du comité de bassin sur les zones vulnérables à la commission permanente des programmes et de la prospective (C3P). Les modalités de vote pour cette séance et l'annuaire des membres du comité de bassin actualisé ont également été adressés à chacun des membres.

M. SARTEAU indique que l'ordre du jour sera essentiellement consacré à la réélection du président et des vice-présidents du comité de bassin, des présidents et vice-présidents des groupes et commissions et à celle des administrateurs. Leur mandat courra jusqu'en 2020, date du prochain renouvellement général des membres du comité de bassin.

Le comité de bassin aura également à délibérer sur le projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE), des délégations de mandat du comité de bassin à la commission politique territoriale, aménagement du territoire et inondation (COPTATI) et à la C3P.

M. SARTEAU détaille l'ordre du jour. En l'absence de question préalable, il propose d'aborder le premier point.

1. Approbation des modifications du règlement intérieur suite à la publication du décret du 20 octobre 2017 sur les conseils d'administration des agences de l'eau (délibération)

M. SARTEAU explique qu'avant de procéder aux élections, il convient d'adopter les modifications du règlement intérieur du comité de bassin afin de rendre ce dernier conforme à la réglementation en vigueur, suite à la publication du décret du 20 octobre 2017 sur les conseils d'administration des agences de l'eau. Ce décret a en effet modifié les modalités de désignation des administrateurs issus du collège des usagers.

Sur les 11 postes prévus pour le collège des usagers, 6 sont désormais réservés, au lieu de 5 précédemment. Ils sont désignés par et parmi les représentants des sous-collèges des usagers, à savoir :

- les usagers professionnels des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche,

de l'aquaculture, de la batellerie et du tourisme ;
- les usagers professionnels du secteur de l'industrie et de l'artisanat ;
- les représentants des usagers non professionnels.

Pour les 5 autres postes restants, les représentants des usagers au conseil d'administration sont désignés par l'ensemble du collège des usagers, y compris les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) et les personnalités qualifiées.

Cette version du règlement intérieur intègre également des ajustements de forme en lien avec les textes législatifs et réglementaires.

M. SARTEAU précise que les membres du comité de bassin ont reçu un erratum sur ce règlement par courriel du 28 novembre. En effet, la version transmise initialement comportait deux coquilles au regard de la version adoptée par le comité de bassin le 5 octobre. Elles ont été corrigées.

Le comité de bassin doit se prononcer sur ces modifications du règlement intérieur en application de la réglementation.

Il est convenu de procéder à un vote à main levée.

Le comité de bassin approuve la délibération à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2017 (délibération)

M. SARTEAU indique que le procès-verbal du 5 octobre 2017 a été transmis par courrier en date du 22 novembre 2017. Le secrétariat n'a reçu aucune observation. Il s'enquiert d'éventuelles remarques.

Mme BARBIER demande une rectification à la page 49, concernant le mandat à la Commission littoral et mer (COLIMER). Il est indiqué que « les plans d'action pour le milieu marin constitueront le volet environnemental du DSF ». Or il n'existe qu'un seul plan et celui-ci ne sera pas seul à constituer le volet environnemental du document stratégique de façade (DSF). Mme BARBIER propose la rédaction suivante : « Le plan d'action pour le milieu marin sera intégré au volet environnemental du document stratégique de façade (DSF) ».

M. SARTEAU propose de retenir cette correction et met le procès-verbal aux voix.

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Élection du président du comité de bassin (délibération)

M. SARTEAU annonce que le comité de bassin va désormais passer aux élections. Il est proposé de procéder à des scrutins électroniques, par l'utilisation d'une machine à voter agréée garantissant la confidentialité des votes.

Mme RENAUD, directrice du programme et des interventions à l'agence de l'eau, explique le fonctionnement du système de vote électronique.

M. SARTEAU indique que le comité de bassin élit tous les trois ans un président. Il est procédé à cette élection en appliquant l'article 3 du règlement intérieur. Le président du comité de bassin est élu par les représentants des deux premiers collèges, soit :

- le collège des collectivités, comprenant les parlementaires, les représentants des conseils départementaux et régionaux et majoritairement les représentants des communes ou de groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau ;
- le collège composé de représentants des usagers de l'eau, des milieux aquatiques, des milieux marins et de la biodiversité, des organisations socioprofessionnelles, des associations agréées de protection de l'environnement et de défense des consommateurs et des instances représentatives de la pêche ainsi que de personnes qualifiées.

Les représentants de l'État ne prennent pas part au vote.

Il s'agit d'un scrutin à trois tours. Est proclamé président ou présidente, le ou la candidat(e) ayant recueilli :

- aux deux premiers tours, la majorité absolue des suffrages exprimés ;
- au troisième tour, la majorité relative des suffrages exprimés.

En cas d'égalité des suffrages, le ou la plus âgé(e) des candidat(e)s est élu(e).

M. SARTEAU précise que le diaporama relatif aux modalités de vote envoyé préalablement à la réunion évoquait un scrutin à deux tours, ce qui constitue une erreur. M. SARTEAU confirme qu'il s'agit d'un scrutin à trois tours. Si un candidat recueille la majorité des suffrages exprimés dès le premier tour, il n'est pas utile de procéder à un second tour.

M. SARTEAU annonce que M. SAUVADET a déclaré sa candidature.

M. JUILLET propose de présenter la candidature de M. SAUVADET. Celui-ci a accepté il y a 3 ans de prendre la présidence du comité de bassin. Le travail effectué durant cette période a été important, en particulier au sein du comité de bassin Seine-Normandie, mais aussi avec la fédération de l'ensemble des comités de bassin. Tous les vœux du comité de bassin ont été approuvés à l'unanimité depuis qu'il est président. M. JUILLET souhaite que M. SAUVADET poursuive son travail avec l'ensemble des membres du comité de bassin.

M. SARTEAU s'enquiert d'autres candidatures.

Mme BLANC précise que le quorum est atteint pour ce scrutin.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SARTEAU annonce les résultats suivants :

- votes blancs : 2
- M. SAUVADET : 109

M. SAUVADET est élu président du comité de bassin.

M. SARTEAU cède la présidence de séance à M. SAUVADET.

M. SAUVADET remercie les membres du comité de bassin de leur confiance. Cette élection se situe à un moment important pour le comité de bassin et la politique de l'eau, avec des évolutions législatives et réglementaires ainsi qu'institutionnelles. Beaucoup d'interrogations s'expriment. Le contexte financier promet d'être difficile. Il va imposer des choix.

M. SAUVADET se réjouit de la présence des parlementaires. Le comité de bassin compte beaucoup sur eux pour faire comprendre à l'ensemble des acteurs et aux plus hautes instances de l'État que pour être au rendez-vous des objectifs, il faut impérativement laisser à l'eau les moyens de l'eau. Certains veulent remettre en cause le modèle des agences de l'eau et intégrer les redevances dans le budget de l'État. Il s'agirait d'une erreur considérable. Le modèle des agences de l'eau s'est développé dans beaucoup d'autres pays. Dans une même enceinte, on retrouve tous les partenaires et tous les acteurs de l'eau. Les intérêts peuvent paraître parfois contradictoires en matière d'usages, de préservation de l'environnement ou de biodiversité. Mais ces enjeux supposent que le comité de bassin et l'agence de l'eau disposent de moyens pour continuer leur action.

M. SAUVADET indique qu'en tant que représentant des départements de France, il siège désormais à la conférence nationale des territoires. M. SAUVADET a indiqué au Premier ministre que le Gouvernement devait être cohérent pour que les moyens soient cohérents avec les objectifs. Il ne sera pas possible de continuer avec des prélèvements de cette importance. Bercy a instauré un plafond mordant, au-delà duquel tout argent perçu par l'eau devrait rejoindre le budget de l'État. Le plafond mordant avait été calculé pour que le prélèvement soit constant. Auparavant, 175 M€ étaient prélevés sur les agences de l'eau pour être reversés dans le budget de l'État. Avec le plafond mordant, il devait également atteindre 175 M€.

M. SAUVADET explique que les présidents des comités de bassin ont sollicité les parlementaires. Ils ont compris que pour avancer, il fallait remonter le plafond afin de le rendre moins mordant. Ils y sont parvenus. Mais en contrepartie du relèvement du seuil, l'État va prélever directement 200 M€ sur la trésorerie des agences de l'eau. M. SAUVADET considère que l'avancée obtenue est donc très relative, car elle a abouti à un plafond moins mordant, mais à une morsure plus profonde, ce qui est paradoxal.

M. SAUVADET rappelle que ces évolutions s'accompagnent de la création de l'Agence française de la biodiversité (AFB), qui est financée par les agences de l'eau. Auparavant, elles contribuaient uniquement au financement de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). Outre le passage à l'AFB, les agences de l'eau participent aussi au financement de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et des parcs nationaux, alors que des objectifs ambitieux ont été réaffirmés par le Gouvernement et le chef de l'État, le prélèvement est ainsi passé de l'ordre de 300 M€ à 500 M€. Une telle situation n'est pas tenable.

M. SAUVADET a alerté le ministre de la Transition écologique et solidaire. Les comités de bassin compteront sur le Parlement pour revenir sur ce sujet. Le président de la République a annoncé la tenue d'assises de l'eau devant les maires de France. Il conviendra d'en préciser le contour et la portée. Le Gouvernement ne doit pas fixer des priorités tout en prélevant des moyens visant à les mettre en œuvre, sachant que les objectifs fixés, notamment par la directive cadre sur l'eau (DCE), seront difficiles à atteindre.

Les enjeux sont là. Le travail est important. Les présidents des comités de bassin ont travaillé ensemble au sein d'une association pour établir une communauté de voix et exprimer la nécessité de disposer de moyens pour atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement. M. SAUVADET espère que la situation va évoluer.

M. SAUVADET précise qu'il a rencontré récemment Mme POMPILI, la présidente de la commission du développement durable. Elle va mettre en place une mission d'information.

M. SAUVADET assure qu'il ne faut pas en avoir peur. Il faut que le Parlement se saisisse de cette question.

Compte tenu des budgets octroyés, le comité de bassin Seine-Normandie ne pourra pas tout faire. Le trend d'investissement s'élève à 700 M€. Le prélèvement va l'impacter à hauteur de 70 M€ ou 80 M€. Les investissements devront donc être réduits.

M. SAUVADET tient à exprimer aux agents toute la confiance des membres du comité de bassin. Il importe de préserver les compétences des agences de l'eau. Les objectifs de maîtrise des dépenses publiques ne doivent pas se réaliser au détriment des capacités de mobilisation de l'intelligence, notamment territoriale. Il est essentiel de maintenir la présence territoriale des agences de l'eau, surtout dans la période de profonde mutation actuelle.

M. SAUVADET remercie le comité de bassin de sa confiance. Il exprime son plaisir d'avoir été réélu. Le comité de bassin a su dépasser des intérêts immédiats pour se fixer ensemble l'objectif d'avoir une meilleure qualité de l'eau dans le respect de la biodiversité. Ce dépassement d'intérêts est une bonne nouvelle pour le pays.

M. SAUVADET souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du comité de bassin. Les problèmes de l'eau sont complexes mais passionnants. La simplification administrative a encore de beaux jours devant elle. Les nouveaux arrivants doivent être perçus comme un facteur d'innovation.

M. SAUVADET exprime tout le plaisir qu'il a de travailler avec Mme BLANC. Elle a été l'une des premières directrices d'agence de l'eau à comprendre la nécessité de donner au comité de bassin les moyens de fonctionner. Le parlement de l'eau entend prendre toute sa place. Il jouera pleinement son rôle dans les trois prochaines années.

M. CHEVASSUS-AU-LOUIS salue la réélection de M. SAUVADET et déclare partager ses propos concernant le contexte budgétaire. Après avoir connu le plafond mordant et le plancher qui se dérobe, le gouvernement a inventé les ressources affectées, désaffectées et réaffectées. Les parlementaires ont en effet voté un prélèvement de 27 M€ sur le fonds de roulement de l'AFB, elle-même financée par les agences de l'eau, qui serviront à financer le sport. Les limites du raisonnable sont en train d'être dépassées.

M. SAUVADET souhaite souligner la qualité des relations et du travail avec le conseil scientifique. Il éclaire le comité de bassin sur les enjeux de plus long terme. M. SAUVADET tient à être bien éclairé par le conseil scientifique sur la portée à long terme des décisions.

M. SAUVADET estime que l'agence de l'eau et le comité de bassin ont commencé à établir un dialogue fructueux avec le directeur général de l'AFB. M. SAUVADET propose de l'inviter lors d'une prochaine séance, afin qu'il réponde aux questions et explique les conditions dans lesquelles il entend travailler. Les intérêts sont évidemment liés.

Il faudra rappeler au Gouvernement que le comité de bassin ne pourra pas assumer le fait de ne pas être aux rendez-vous qui sont fixés. Cette situation pourrait être un piège pour l'avenir des agences de l'eau. M. SAUVADET souhaite que le Gouvernement indique clairement les sujets que les agences de l'eau n'auront plus à traiter. Il serait anormal qu'elles soient pointées du doigt en raison de la non-atteinte d'objectifs qui sont inatteignables dans les conditions actuelles.

M. SAUVADET annonce qu'il va continuer à se battre aux côtés du comité de bassin pour l'avenir de la politique de l'eau.

4. Élections des vice-présidents du comité de bassin (délibération)

M. SAUVADET rappelle que la durée du mandat des vice-présidents du comité de bassin est de trois ans. Il est procédé à cette élection en appliquant l'article 3 du règlement intérieur.

Chacun des sous-collèges élit un vice-président en son sein. Les vice-présidents sont au nombre de trois, issus de chacun des trois sous-collèges :

- un vice-président issu du sous-collège des usagers non professionnels (représentants des associations agréées de défense des consommateurs, associations agréées de protection de la nature, activités nautiques, associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique) ;
- un vice-président issu du sous-collège des usagers professionnels « agriculture, sylviculture, pêche, aquaculture, batellerie et tourisme » (représentants de l'agriculture, sylviculture, pêche professionnelle en eau douce, pêche maritime, conchyliculture, aquaculture, batellerie, tourisme, sylviculture) ;
- un vice-président issu du sous-collège des usagers professionnels du secteur industriel et de l'artisanat (représentants de l'industrie, de l'artisanat, des producteurs d'électricité, des distributeurs d'eau).

M. SAUVADET indique que les représentants de l'État ne prennent pas part au vote, ni les personnalités qualifiées et les représentants des milieux socioprofessionnels (CESER).

L'élection des vice-présidents est soumise aux mêmes dispositions que celle du président, soit un scrutin à trois tours. Le quorum doit être atteint pour chaque sous-collège.

Élection du vice-président issu du sous-collège des usagers non professionnels

M. SAUVADET propose de débuter par l'élection du vice-président du sous-collège des usagers non professionnels. Il est élu par les représentants de ce sous-collège qui comprend les représentants des associations agréées de défense des consommateurs, des associations agréées de protection de la nature, des activités nautiques, des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique. L'effectif total du collège des électeurs est de 21. Il faut donc au moins 11 membres présents ou représentés pour que le quorum soit atteint.

Mme BLANC indique que 20 membres de ce sous-collège sont présents ou représentés. Le quorum est atteint.

M. SAUVADET indique que Mme BARBIER a déclaré sa candidature.

Mme BARBIER précise qu'elle a été élue il y a trois ans au comité de bassin au titre du littoral. Membre de France Nature Environnement (FNE), elle siège au conseil maritime de façade Manche Est Mer du Nord qui s'étend de la frontière belge à la baie du Mont Saint Michel. Le bassin Seine-Normandie comporte un littoral étendu, avec des problèmes divers.

Mme BARBIER siège à la COPTATI, à la COLIMER et au groupe de travail consommation, gestion solidaire et développement durable, récemment fusionné avec le groupe communication et éducation à l'environnement. Mme BARBIER souhaite que les problématiques littorales soient prises en compte, même si elle s'intéresse à l'ensemble du bassin.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Votes blancs : 2
- Mme BARBIER : 18

Mme BARBIER est élue vice-présidente du comité de bassin.

Élection du vice-président issu du sous-collège des usagers professionnels « agriculture, sylviculture, pêche, aquaculture, batellerie et tourisme »

M. SAUVADET rappelle que le vice-président est élu par les représentants du sous-collège des usagers professionnels des secteurs de l'agriculture, sylviculture, pêche, aquaculture, batellerie et tourisme. Il comprend les représentants de l'agriculture, de la pêche professionnelle en eau douce, de la pêche maritime, de la conchyliculture, de l'aquaculture, de la batellerie, du tourisme et de la sylviculture. L'effectif total du collège des électeurs est de 15. Un poste étant actuellement vacant (soit 14), il faut donc au moins 7 membres présents ou représentés.

Mme BLANC indique que 11 membres de ce sous-collège sont présents ou représentés. Le quorum est atteint.

M. SAUVADET annonce que M. DAUGER a déclaré sa candidature.

M. DAUGER indique qu'il est agriculteur dans l'Aisne. Il est président de la chambre d'agriculture de ce département. Il est en charge des dossiers environnementaux au niveau régional. Il s'occupe des sujets climat au niveau national. Il est très important d'avoir une vision globale de ces problématiques.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidats.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Vote blanc : 0
- M. DAUGER : 11

M. DAUGER est élu vice-président du comité de bassin.

Élection du vice-président issu du sous-collège des usagers professionnels du secteur industriel et de l'artisanat

M. SAUVADET rappelle que le vice-président est élu par les représentants du sous-collège des usagers professionnels du secteur industriel et de l'artisanat. Il comprend les représentants de l'industrie, de l'artisanat, des producteurs d'électricité, des distributeurs d'eau. L'effectif total du collège des électeurs est de 28. 4 postes étant actuellement vacants (soit un total de 24), il faut donc au moins 12 membres présents ou représentés.

Mme BLANC indique que 22 membres de ce sous-collège sont présents ou représentés. Le quorum est atteint.

M. SAUVADET annonce que M. LECUSSAN a déclaré sa candidature.

M. LECUSSAN indique qu'il est membre du comité de bassin depuis de nombreuses années. Il est déjà vice-président du comité de bassin. M. LECUSSAN a mené sa carrière au sein du groupe Rhône-Poulenc, puis Sanofi. Il est désormais à la retraite. Il s'investit dans différentes structures du domaine de l'eau. M. LECUSSAN est vice-président du Comité national de l'eau (CNE) et président d'une fédération d'industriels usagers de l'eau.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Vote blanc : 0
- M. LECUSSAN : 19

M. LECUSSAN est élu vice-président du comité de bassin.

5. Élections des représentants des collectivités et des usagers au conseil d'administration de l'agence de l'eau (délibération)

M. SAUVADET rappelle la composition du conseil d'administration : outre le président et un représentant du personnel de l'agence de l'eau, 33 membres sont nommés ou élus pour six ans, dont 11 représentants des collectivités territoriales, 11 représentants des différentes catégories d'usagers et 11 représentants des diverses administrations de l'État intéressées par les problèmes de l'eau.

Le président du conseil d'administration, le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, M. CADOT, a été nommé par décret le 28 juin 2017 pour trois ans. Les représentants de l'État sont désignés par les ministres dont ils dépendent. Le représentant du personnel et son suppléant sont élus par le personnel de l'agence de l'eau. Il est le seul à disposer d'un suppléant.

Pour cette élection, il convient de s'appuyer sur les textes réglementaires et le règlement intérieur du comité de bassin.

Les 11 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements sont élus par et parmi les membres représentant les collectivités territoriales au comité de bassin.

Les 11 représentants des différentes catégories d'usagers sont répartis comme suit :

- un représentant des professions agricoles et un représentant des professionnels de la pêche ou de l'aquaculture, choisis par et parmi les membres du sous-collège des usagers professionnels des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de l'aquaculture, de la batellerie et du tourisme ;
- un représentant des professions industrielles, choisi par et parmi les membres du sous-collège des usagers professionnels du secteur industriel et de l'artisanat ;
- un représentant des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, un représentant d'une association agréée de protection de l'environnement et un représentant d'une association nationale de consommateurs, choisis par et parmi les membres du sous-collège des usagers non professionnels ;
- cinq autres représentants choisis par et parmi les membres de l'ensemble du collège des usagers.

Il est à noter que les représentants des CESER et les personnes qualifiées peuvent se porter candidats et prendre part au vote uniquement pour les cinq sièges non réservés.

Il est procédé à ces élections en application de l'article 4 du règlement intérieur. Le vote ayant lieu par collèges et sous-collèges séparés, les opérations se dérouleront en deux temps.

M. SAUVADET propose de commencer par les élections des administrateurs du collège des usagers. En effet, le scrutin des représentants des collectivités est un scrutin de listes. Cela permet de laisser le temps au collège des collectivités de proposer les listes de 11 noms si cela est nécessaire. Le collège des collectivités peut se retirer dans le foyer s'il le souhaite afin de préparer cette liste.

Élection du représentant des professions agricoles

M. SAUVADET rappelle que seul le sous-collège des usagers professionnels des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de l'aquaculture, de la batellerie et du tourisme prend part au vote.

Mme BLANC annonce que 11 membres de ce sous-collège sont présents ou représentés. Le quorum est donc atteint.

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. BOUQUET déclare qu'il est candidat. Il est membre du comité de bassin depuis 2013. Il est élu à la chambre d'agriculture de la Seine-Maritime et membre sortant du conseil d'administration de l'agence de l'eau, où il siège depuis 2014. Il est vice-président du conseil depuis cette date. M. BOUQUET porte les intérêts agricoles avec le plus d'ouverture possible.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Vote blanc : 0
- M. BOUQUET : 10

M. BOUQUET est élu membre du conseil d'administration.

Élection du représentant des professionnels de la pêche et de l'aquaculture

M. SAUVADET rappelle que seul le sous-collège des usagers professionnels des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de l'aquaculture, de la batellerie et du tourisme prend part au vote.

Mme BLANC annonce que 11 membres de ce sous-collège sont présents ou représentés. Le quorum est donc atteint.

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. COSTARD déclare sa candidature. Il est ostréiculteur. Il siège au comité de bassin en tant que président du comité régional de la conchyliculture depuis 2006. Il préside la COLIMER et siège à la C3P. La possibilité d'accéder au conseil d'administration est une nouveauté. La prise en compte du littoral s'est renforcée dans l'esprit de chacun, tout comme le lien entre l'amont et l'aval, entre le comité de bassin et le conseil maritime de façade.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Vote blanc : 0
- M. COSTARD : 11

M. COSTARD est élu membre du conseil d'administration.

Élection du représentant des professions industrielles

M. SAUVADET rappelle que seul le sous-collège des usagers professionnels du secteur industriel et de l'artisanat prend part au vote.

Mme BLANC annonce que 22 membres de ce sous-collège sont présents ou représentés.

Le quorum est donc atteint.

M. SAUVADET indique que M. LECUSSAN a déclaré sa candidature. Il s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Vote blanc : 0
- M. LECUSSAN : 19

M. LECUSSAN est élu membre du conseil d'administration.

Élection du représentant des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique

M. SAUVADET rappelle que seul le sous-collège des usagers non professionnels prend part au vote.

Mme BLANC annonce que 20 membres de ce sous-collège sont présents ou représentés. Le quorum est donc atteint.

Mme BLANC précise qu'il convient de procéder à l'élection de trois représentants pour ce sous-collège. Elle annonce que M. SARTEAU a déclaré sa candidature pour le premier siège.

M. SARTEAU rappelle qu'il a été élu au comité de bassin en 2000. Il a été président de la fédération de pêche de Seine-et-Marne et vice-président de la fédération nationale pour la pêche en France. Il est actuellement conseiller technique et politique de l'union des fédérations de pêche du bassin Seine-Normandie.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Vote blanc : 1
- M. SARTEAU : 18

M. SARTEAU est élu membre du conseil d'administration.

Élection du représentant des associations agréées de protection de la nature

Mme BLANC indique que le même sous-collège est appelé à voter. 20 membres sont présents ou représentés. Le quorum est donc atteint. M. LAGAUTERIE a annoncé sa candidature.

M. LAGAUTERIE indique qu'il représente France Nature Environnement en Ile-de-France. Il a été pendant 25 ans en direction régionale de l'architecture et de l'environnement (DRAE) puis en direction régionale de l'environnement (DIREN). Il connaît bien la politique de l'eau. Il a été président du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Votes blancs : 5
- M. LAGAUTERIE : 15

M. LAGAUTERIE est élu membre du conseil d'administration.

Élection du représentant des associations nationales de consommateurs

Mme BLANC indique que le sous-collège est identique, avec 20 membres présents ou représentés. Le quorum est donc atteint. Mme GAILLARD a déclaré sa candidature.

Mme GAILLARD précise qu'elle représente l'union départementale des associations familiales de l'Essonne. Elle siège au comité de bassin depuis 9 ans. Elle a été vice-présidente de la commission territoriale (COMITER) des rivières d'Ile-de-France. Elle est la présidente sortante de la commission « consommation, gestion solidaire et développement durable ».

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Vote blanc : 0
- Mme GAILLARD : 20

Mme GAILLARD est élue membre du conseil d'administration.

Élection des représentants du collège des usagers : sièges « non réservés »

M. SAUVADET déclare qu'il reste cinq sièges à pourvoir parmi les membres du collège des usagers, la seule condition étant d'être issu de ce collège. Les CESER et les personnes qualifiées peuvent prendre part au vote et être candidats.

Mme BLANC annonce que 61 membres sont présentés ou représentés. Le quorum est donc atteint.

1er siège

M. SAUVADET précise qu'il convient de procéder à cinq votes successifs. Il s'enquiert de candidats pour le 1er siège.

M. LECUSSAN présente pour les 5 postes les candidatures de :

- M. LOMBARD ;
- M. VICAUD ;
- M. LOUBEYRE ;
- M. HUVELIN ;
- M. DESMONTS.

M. LECUSSAN indique que ces 5 candidats couvrent les champs les plus importants des activités économiques. Il était indispensable qu'un représentant des acteurs maritimes prenne place au sein du conseil d'administration et au sein des instances du comité de bassin.

M. SAUVADET propose de procéder à l'élection du 1er siège. M. LOMBARD est donc candidat.

M. LOMBARD précise qu'il représente les entreprises agroalimentaires. Il est directeur industriel de Cristal Union. Il est aussi maire d'une petite commune et vice-président de son établissement public de coopération intercommunale (EPCI) en charge de l'assainissement.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

M. MARCOVITCH estime qu'il ne serait pas normal de commencer à voter en ne connaissant que les 5 candidats présentés par les représentants des industriels. Il serait préférable de connaître l'ensemble des candidats avant de voter.

M. SAUVADET explique que 5 postes sont à pouvoir. Un intervenant a présenté 5 candidats. Si d'autres demandent la parole pour présenter plusieurs candidatures, ils en ont le droit. M. SAUVADET appellera ensuite les candidatures pour chaque siège. Il ne s'agit pas d'un scrutin de liste.

M. MARCOVITCH déclare sa candidature, au titre des personnes qualifiées, face à un vote quasiment bloqué des représentants des industriels. Il représente les personnes qualifiées et une partie des usagers non industriels. Il préside la COMITER des rivières d'Ile-de-France. En tant qu'administrateur, il pourra également siéger à la commission des aides.

Par ailleurs, M. MARCOVITCH s'occupe beaucoup d'inondations. Ce thème faisant partie des préoccupations des agences de l'eau, sa présence au conseil d'administration semble intéressante.

M. SAUVADET assure qu'il donne la parole à tous ceux qui veulent présenter leur candidature. Il ne s'agit pas d'un scrutin de liste.

M. LAGAUTERIE propose la candidature de M. FERLIN sur l'un des 5 sièges. Il souhaite évoquer des problèmes de représentativité. Le sous-collège des usagers non industriels représente 21 membres sur les 74 votants, soit potentiellement 1,4 siège sur les 5 « non réservés ». Les industriels proposent 5 candidats, alors qu'ils ne représentent que 28 voix sur 74, soit potentiellement 1,9 siège sur les 5. M. LAGAUTERIE fait appel à l'ensemble du collège pour soutenir les usagers non industriels.

M. SAUVADET propose à M. FERLIN de se présenter.

M. FERLIN indique qu'il représente FNE au comité de bassin. Il a une formation scientifique. Au cours de sa carrière, il a été responsable du service ressource de la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) Haute-Normandie. Son activité a été en lien avec trois priorités du comité de bassin. Il a en effet géré la mise en œuvre des politiques de l'eau, des politiques de la biodiversité et des politiques de lutte contre les inondations.

M. FERLIN est membre du comité de bassin depuis 2013. Il occupe plusieurs sièges dans sa région. Il est également membres de trois conseils scientifiques :

- le conseil scientifique de l'estuaire de la Seine ;
- le conseil scientifique régional de protection du patrimoine ;
- le conseil scientifique du parc des boucles de la Seine normande.

Enfin, M. FERLIN est président du conseil d'orientation de l'AREAS, qui est chargée de mettre en place des politiques de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

M. SAUVADET rappelle qu'il ne s'agit pas d'un scrutin de liste. Chacun a le droit de présenter sa candidature.

M. LAGAUTERIE signale qu'à la lecture du règlement intérieur, il faudrait que tous les candidats soient présentés. Ensuite, les membres du collège concerné peuvent voter pour qui ils souhaitent. Il n'est pas question de voter pour un premier poste, puis un deuxième, jusqu'au cinquième. Tous les candidats devraient être présentés.

M. SAUVADET souhaite que l'administration explique sa lecture des textes. En tant que gardien de cette assemblée, il ne souhaite pas exposer le comité de bassin à des recours sur une élection. Selon les textes, il convient d'élire 5 administrateurs, avec des

candidatures successives pour les 5 sièges. Il ne s'agit pas d'un scrutin de liste. M. LECUSSAN a présenté 5 candidats. Si d'autres veulent présenter leurs candidats aux différents postes, ils en ont le droit. Les candidatures seront néanmoins enregistrées au fur et à mesure. L'élection est individuelle. M. SAUVADET annonce qu'il ne dérogera pas à cette règle pour ne pas exposer le comité de bassin à des recours.

Mme BLANC confirme que 5 sièges sont soumis au vote du collège des usagers. Il convient de voter siège par siège. Mme BLANC appelle les candidatures pour le premier siège.

M. SAUVADET enregistre les candidatures de M. LOMBARD, M. MARCOVITCH et M. FERLIN.

M. FERLIN annonce le retrait de sa candidature au 1er poste.

M. SAUVADET enregistre les candidatures de M. LOMBARD et M. MARCOVITCH.

Mme BLANC indique que le nombre de votants est de 61 sur 74 membres de ce collège. Le quorum est donc atteint.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Vote blanc : 0
- M. LOMBARD : 32
- M. MARCOVITCH : 23

M. LOMBARD est élu membre du conseil d'administration.

2e siège

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. VICAUD présente sa candidature. Il représente les producteurs d'électricité. Il a commencé à siéger au comité de bassin en 1999. Il est administrateur de l'agence de l'eau et président de la commission des aides.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

M. FERLIN annonce sa candidature.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Vote blanc : 0
- M. VICAUD : 34
- M. FERLIN : 25

M. VICAUD est élu membre du conseil d'administration.

3e siège

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. LECUSSAN annonce la candidature de M. LOUBEYRE. Il est représentant des producteurs d'eau. Il travaille chez Suez Environnement.

M. MARCOVITCH annonce sa candidature.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Vote blanc : 0
- M. LOUBEYRE : 32
- M. MARCOVITCH : 27

M. LOUBEYRE est élu membre du conseil d'administration.

4e siège

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. FERLIN annonce sa candidature.

M. HUVELIN indique qu'il représente les industriels du domaine des matériaux de construction, qui représente la moitié du trafic fluvial sur la Seine.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Vote blanc : 0
- M. FERLIN : 25
- M. HUVELIN : 34

M. HUVELIN est élu membre du conseil d'administration.

5e siège

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. LECUSSAN présente la candidature de M. DESMONTS. Il est membre du comité de bassin au titre des industries mécaniques. Il est également membre du conseil d'administration. Il est responsable sécurité environnement pour le groupe PSA.

M. MARCOVITCH annonce sa candidature.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Vote blanc : 0
- M. DESMONTS : 32
- M. MARCOVITCH : 27

M. DESMONTS est élu membre du conseil d'administration.

Élection des représentants des collectivités territoriales

M. SAUVADET indique que pour ce scrutin, les candidats doivent présenter une liste correspondant au nombre de sièges à pouvoir, c'est-à-dire 11.

M. JUILLET présente la liste suivante :

- Mme BLAUEL ;
- M. BELL-LLOCH ;
- M. BOURILLON ;
- M. CHAUVET ;
- M. CHOLLEY ;
- M. DESLANDES ;
- M. JUILLET ;
- M. LAURENT ;
- M. MERVILLE ;
- M. MOLOSSI ;
- M. VOGT.

M. ROSIER indique qu'il était candidat mais n'a pas pu constituer de liste. Il a donc retiré sa candidature. M. ROSIER est maire depuis 5 mandats. Il est très attaché à la qualité de l'eau. Il est agriculteur biologique. Il porte un projet de conditionnement de légumes de qualité. Son dernier devoir social et philosophique sera d'offrir au plus grand nombre des produits de qualité au prix du conventionnel.

M. ROSIER estime que sans agriculture durable, il ne sera pas possible d'améliorer la qualité de l'eau. Il fait confiance à ceux qui seront élus pour soutenir l'agriculture biologique.

Mme BLAUEL indique qu'elle figure sur la liste qui a été présentée. Elle est maire adjointe de Paris. Mme BLAUEL signale qu'elle est la seule femme sur cette liste. Elle souhaite que les instances s'interrogent sur l'opportunité de fixer des objectifs de parité. Par ailleurs, elle regrette le manque de diversité dans les 5 sièges précédemment pourvus. Il serait utile de se fixer des objectifs en ce sens pour les élections futures.

M. SAUVADET prend acte des propos de Mme BLAUEL, ayant lui-même contribué à la loi de féminisation dans les postes de la haute fonction publique.

M. SAUVADET estime que le fléchage de représentants pour des postes dans les instances du comité de bassin a été perçu comme une avancée. Il faudra sans doute progresser si le besoin s'en fait sentir. Dès lors que des votes ont lieu dans des collèges constitués, il faut en accepter le suffrage. La démocratie a ses règles. Le système de l'élection est le meilleur système. La composition des collèges électoraux peut éventuellement susciter un débat. M. SAUVADET se réjouit cependant du pluralisme chez les élus qui composent la liste.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

M. SAUVADET rappelle que seuls les représentants des collectivités peuvent voter.

Mme BLANC indique que 57 membres du collège des collectivités sont présents ou représentés sur un total de 73. Le quorum est donc atteint.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Votes blancs : 1
- Pour : 53
- Contre : 1

Mme BLAUEL, M. BELL-LLOCH, M. BOURILLON, M. CHAUVET, M. CHOLLEY, M. DESLANDES, M. JUILLET, M. LAURENT, M. MERVILLE, M. MOLOSSI et M. VOGT sont élus membres du conseil d'administration.

M. SAUVADET adresse ses félicitations à l'ensemble des membres du conseil d'administration. Il les remercie par avance du travail qu'ils vont réaliser.

M. MITTEAULT félicite M. SAUVADET de sa réélection. Il remercie les vice-présidents ainsi que l'ensemble des membres élus au conseil d'administration. Le renouvellement des instances de l'agence de l'eau intervient à un moment actif en termes de débats sur la politique de l'eau. Ces débats ont lieu au Parlement, à l'occasion du projet de loi de finances. Des débats s'ouvrent également au niveau communautaire sur la révision de la DCE. La France joue traditionnellement un rôle très actif dans ce domaine. Ce sujet devrait infuser au cours de l'année 2018, car la Commission européenne lance une opération d'état des lieux.

Des débats se tiennent aussi pour la préparation du 11ème programme. Le ministre,

Nicolas HULOT, va adresser aux présidents et aux directeurs des agences de l'eau une note de cadrage pour fixer des orientations quant à la préparation de ces programmes.

Des discussions s'ouvrent actuellement dans le cadre d'« action publique 2022 », qui est une initiative gouvernementale visant à optimiser le fonctionnement de l'appareil d'État. Une mission se met en place entre le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et l'Inspection générale des finances (IGF). Elle va s'intéresser aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité, pour identifier les marges d'optimisation de leur fonctionnement. Cette mission doit faire des propositions au Gouvernement. Une première restitution est attendue à la fin de l'année. Le rapport définitif sera présenté à la fin du mois de mars.

Lors du congrès des maires, le président de la République a évoqué la perspective de mettre en place des assises de l'eau. Leur cadrage n'est pas totalement arrêté. L'un des sujets concernera le renouvellement des réseaux, l'investissement et l'organisation des services de l'eau dans le petit cycle. Il est envisagé d'élargir les assises aux sujets du grand cycle : impacts du changement climatique, pressions sur la ressource en eau, liens entre l'eau et la biodiversité et entre la terre et la mer. Dans quelques jours, les arbitrages ministériels sur le contenu des assises de l'eau seront connus. Cet événement sera aussi une occasion pour parler de l'eau aux Français. L'idée de ces assises est de revivifier les débats. Ces questions n'ont pas encore été appropriées par la société.

M. SAUVADET souligne que les assises doivent être un temps d'appropriation des enjeux mais aussi de réponse sur les conditions dans lesquelles la France va y faire face. M. SAUVADET rappelle que l'ensemble des comités de bassin ont tiré la sonnette d'alarme au sujet des prélèvements. Il ne s'agissait pas seulement de défendre les principes fondateurs de la politique de l'eau ou de fléchage de crédits. Il s'agissait aussi d'appeler à une priorisation des actions à conduire. La perspective du changement climatique est déjà une réalité. Certains secteurs du bassin sont confrontés à des problèmes d'accès à l'eau pour les habitants. Cet été, notamment en tête de bassin, des communes se sont retrouvées sans eau.

M. SAUVADET signale que le renouvellement des réseaux a été longtemps mis sous le tapis ou renvoyé à l'incurie de certains gestionnaires qui n'avaient pas constitué de fonds de renouvellement. Même les communes ou les territoires ruraux qui ont constitué de tels fonds seront confrontés à la nécessité de remplacer ces réseaux. Cette nécessité est d'autant plus prégnante dans les périodes d'étiage.

M. SAUVADET estime que le renouvellement des réseaux n'est pas seulement une question d'éthique pour la lutte contre le gaspillage de la ressource, en eau mais aussi une question vitale, notamment en tête de bassin. Il faut engager une réponse sur les enjeux qualitatifs de l'eau liés au réchauffement climatique et sur les enjeux du renouvellement des réseaux.

M. SAUVADET rappelle que l'agence de l'eau a constitué un fonds d'aide aux communes les plus rurales. Dans son département, des opérations d'interconnexion de villages ont été réalisées pour un coût de 1,5 M€. Le comité de bassin se doit d'être à ce rendez-vous. L'agence de l'eau avait inscrit 10 M€ pour le renouvellement des réseaux, avec un taux de subvention de 20 %. Ils n'ont pas été consommés, notamment car un niveau de subventionnement si bas aurait conduit à une forte hausse du prix de l'eau. L'enveloppe a ensuite été portée à 40 M€, avec un taux de subvention de 50 %. Cette aide a été consommée. La mobilisation de ce type de financement doit se faire à une hauteur suffisante pour déclencher les opérations. Il s'agit uniquement de garantir le droit à l'eau.

M. SAUVADET attend que le gouvernement indique quelles sont les politiques que le comité de bassin doit abandonner. Il n'est pas possible de rester dans cette incohérence insoutenable. Le comité de bassin souscrit aux objectifs ambitieux de la France. Il faut créer

les conditions pour être au rendez-vous de ces objectifs, sans quoi les agences de l'eau vont à nouveau se retrouver dans le viseur de Bercy.

Les temps sont durs. M. SAUVADET se fait l'interprète de l'ensemble du comité de bassin. Les efforts consentis doivent être accompagnés. Il a été question du risque inondation. De nouvelles techniques ont été mises en œuvre dans l'Oise. Des agriculteurs se sont impliqués dans le domaine de la sur-inondation. Il faudra des compensations économiques. Créer des réserves de proximité pour récupérer les excès d'eau va nécessiter des accompagnements. La question de l'accès à l'eau et de la mobilisation de l'eau, en excès à certaines périodes et en déficit à d'autres, va nécessiter des moyens.

Le système actuel est dépressif. L'agence de l'eau a été amenée à diminuer les redevances pour éviter l'effet couperet du plafond mordant. Mais les problèmes ne seront pas réglés en les repoussant à demain. Il faut une politique équilibrée qui nécessite de la solidarité.

M. SAUVADET explique que le Premier ministre a été sensible à ces arguments. Il n'est pas question ici de la défense d'intérêts catégoriels. Pour être au rendez-vous des objectifs, il faut laisser aux acteurs de l'eau les moyens d'agir. Ces moyens sont issus de l'eau. Le Gouvernement a annoncé la création d'une taxe dédiée. Alors qu'il s'inscrit dans une logique de baisse des prélèvements, qui va croire en cette nouvelle taxe ? Les comités de bassin doivent continuer à travailler avec l'argent de l'eau.

M. YON signale qu'il ne faut pas perdre de vue les châteaux d'eau. Ces patrimoines n'ont pas été pris en compte dans les transferts de compétence des communes vers les communautés de communes.

M. MITTEAULT mentionne la révision de la politique agricole commune (PAC). Le calendrier va conduire à un renouveau de cette politique à partir de 2020. Elle devrait avoir beaucoup plus d'interférences avec la gestion de l'eau. Le débat sur le renouvellement de la PAC sera concomitant avec celui de la révision de la DCE. La France sera très active au niveau communautaire. Il y aura un enjeu important à mieux articuler la DCE et la PAC, car ces deux sujets seront impactés de la même façon par le changement climatique.

M. SAUVADET espère que le gouvernement saura écouter les préoccupations exprimées par les comités de bassin. L'incohérence risque de devenir trop criante entre les objectifs fixés et les moyens alloués. M. SAUVADET se félicite que les comités de bassin accueillent désormais des représentants du Parlement.

6. Élections des présidents et des vice-présidents des commissions et groupes du comité de bassin (délibération)

M. SAUVADET rappelle que pour les élections des présidents et des vice-présidents des commissions et groupes du comité de bassin, tous les membres votent, sauf les représentants de l'État.

Mme BLANC indique que 118 membres sont présents ou représentés. Le quorum est donc atteint.

Élection du président de la COMITER des bocages normands

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. CHANDELIER présente sa candidature. Il est vice-président du conseil départemental du Calvados, en charge de l'environnement. Il est maire de la commune de Thury-Harcourt et président de la communauté de communes de la Suisse normande. Il est président sortant de la COMITER des bocages normands.

M. CHANDELIER signale que les départements ne peuvent plus venir en soutien des aides de l'agence de l'eau, ce qui pose un problème de financement pour les petites collectivités qui gèrent des kilomètres de réseaux.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Votes blancs : 4
- M. CHANDELIER : 108

M. CHANDELIER est élu président de la COMITER des bocages normands.

Élection du vice-président de la COMITER des bocages normands

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. CONSTANT présente sa candidature. Il annonce qu'il aura le plus grand plaisir à travailler avec M. CHANDELIER.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Votes blancs : 15
- M. CONSTANT : 94

M. CONSTANT est élu vice-président de la COMITER des bocages normands.

Élection du président de la COMITER des rivières d'Ile-de-France

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. MARCOVITCH annonce sa candidature. Il est président de cette COMITER depuis un certain temps. Il tient à remercier les services de l'agence de l'eau qui en assurent le bon fonctionnement.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Votes blancs : 27
- M. MARCOVITCH : 87

M. MARCOVITCH est élu président de la COMITER des rivières d'Ile-de-France.

Élection du vice-président de la COMITER des rivières d'Ile-de-France

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. CECCONI présente sa candidature. Il est élu de la région d'Ile-de-France. Il est important d'avoir une vision transversale. La Région est très impliquée dans les questions de biodiversité. Elle a mis en place la première Agence régionale de la biodiversité (ARB). M. CECCONI compte s'investir sur ces questions, en bonne intelligence avec les autres collectivités franciliennes.

M. JAUNAUX présente sa candidature. Il est vice-président du conseil départemental de Seine-et-Marne. Il est très impliqué dans le domaine de l'eau. Il est élu depuis plus de 20 ans et maire d'une petite commune. Il est également en charge du SAGE des Deux Morins. Il est président de Seine-et-Marne Environnement et président du syndicat de préfiguration du PNR de la Brie et des Morins.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Votes blancs : 20
- M. CECCONI : 48
- M. JAUNAUX : 43

M. CECCONI est élu vice-président de la COMITER des rivières d'Ile-de-France.

Élection du président de la COMITER Seine amont

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. HENRIOT présente sa candidature. Il est agriculteur dans le nord de l'Yonne. Il est également président de la chambre d'agriculture de ce département. Au niveau régional, il est en charge des dossiers territoire et environnement. Le bassin de la Seine amont se trouve en tête de bassin. Il inclut les départements de l'Aube, du Loiret, de l'Yonne et de la Côte-d'Or.

Des responsabilités importantes ont été demandées en tête de bassin lors de l'établissement du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), aussi bien sur les aspects quantitatifs (inondation, alimentation des nappes) que sur des enjeux qualitatifs. Le monde agricole se doit d'intégrer dans sa façon de travailler la question de la qualité et de la restauration de la ressource en eau.

M. HENRIOT est président sortant de la COMITER. Il remercie le directeur territorial de Seine amont, Monsieur SCHNEIDER, qui est très efficace dans son action.

M. LAGAUTERIE présente la candidature de M. ZAMORANO. Il est membre du comité de bassin depuis 2008. Il participe activement aux différentes commissions, dont la COMITER et la commission des milieux naturels (COMINa). Il est membre du bureau de France Nature Environnement Bourgogne et Yonne.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Votes blancs : 5
- M. HENRIOT : 74
- M. ZAMORANO : 32

M. HENRIOT est élu président de la COMITER Seine amont.

Élection du vice-président de la COMITER Seine amont

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. JUILLET présente la candidature de M. BRANLE, vice-président du conseil départemental et président du parc naturel de la Forêt d'Orient.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Votes blancs : 11
- M. BRANLE : 97

M. BRANLE est élu vice-président de la COMITER Seine amont.

Élection du président de la COMITER Seine aval

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

Mme BLANC annonce la candidature de M. DEJEAN DE LA BATIE. Il est le président sortant de cette COMITER, vice-président de la région Normandie. Il a récemment accédé à la présidence du conservatoire du littoral.

Mme BLANC signale qu'un membre ayant quitté la séance, le nombre de votants est désormais de 116. Le quorum est toujours atteint.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Votes blancs : 7
- M. DEJEAN DE LA BATIE : 106

M. DEJEAN DE LA BATIE est élu président de la COMITER Seine aval.

Élection du vice-président de la COMITER Seine aval

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. VICAUD présente la candidature de M. ALBANEL. Il est représentant des producteurs d'électricité. Il est vice-président sortant de cette COMITER. Il exerce le métier d'exploitant de petits ouvrages hydroélectriques.

M. FERLIN présente sa candidature. Il précise qu'il habite dans le département de l'Eure, sur le plateau du Roumois. Il est particulièrement sensibilisé aux problématiques de l'eau et du littoral. Il a 30 ans d'expérience sur ce sujet. M. FERLIN précise qu'il entretient déjà de bonnes relations avec M. DEJEAN DE LA BATIE.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.
M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Votes blancs : 1
- M. ALBANEL : 64
- M. FERLIN : 43

M. ALBANEL est élu vice-président de la COMITER Seine aval.

Élection du président de la COMITER des Vallées de Marne

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. LOMBARD présente sa candidature. Il tient à remercier de son implication M. YON, président sortant de cette COMITER. M. LOMBARD précise avoir été très sensible aux propos du maire concernant l'agriculture biologique.

M. SAUVADET s'associe à l'hommage à M. YON. Il s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Votes blancs : 11
- Maurice LOMBARD : 98

M. LOMBARD est élu président de la COMITER des Vallées de Marne.

Élection du vice-président de la COMITER des Vallées de Marne

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. NOTAT présente sa candidature. Il est aquaculteur dans le département de la Marne. M. NOTAT est conseiller régional du Grand Est, vice-président de sa communauté de communes et maire de Châtrice. Il a siégé au comité de bassin pendant 12 ans en tant que représentant de la chambre d'agriculture Champagne-Ardenne.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Votes blancs : 16
- M. NOTAT : 96

M. NOTAT est élu vice-président de la COMITER des vallées de Marne.

Élection du président de la COMITER des Vallées d'Oise
M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

Mme LOBIN présente sa candidature. Elle est chargée d'étude en urbanisme à la Direction départementale du territoire (DDT) de l'Oise, à Senlis. Elle est présidente de la CLE du SAGE de la Nonette et présidente du syndicat du bassin d'Halatte, qui regroupe six communes.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Votes blancs : 19
- Mme LOBIN : 90

Mme LOBIN est élue présidente de la COMITER des Vallées d'Oise.

Élection du vice-président de la COMITER des Vallées d'Oise

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. LETURCQ présente sa candidature. Il est agriculteur biologique dans l'Oise. Il est secrétaire national de la fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB), en charge du changement climatique et de la biodiversité et président de la commission environnement.

M. BEGUIN présente sa candidature. Il est agriculteur. Il siège au comité de bassin depuis le début des années 2000 en tant que représentant des coopératives industrielles. Il est président de la coopérative Expandis. Il est très soucieux des attentes sociétales et de l'environnement.

M. BEGUIN souligne la nécessité de ne pas s'en tenir aux aspects environnementaux. Il ne faut pas laisser de côté les attentes sociales et les enjeux économiques. M. BEGUIN déclare qu'il est attentif aux attentes des consommateurs en matière de production biologique.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Votes blancs : 4
- M. LETURCQ : 56
- M. BEGUIN : 53

M. LETURCQ est élu vice-président de la COMITER des Vallées d'Oise.

Élection du président de la COMINa

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. SARTEAU présente sa candidature. Il a été élu président de la COMINa en 1999. Il souligne que cette commission se voit confier des missions complémentaires très importantes. Cette instance va désormais travailler sur la biodiversité en général, et non plus seulement aquatique. Depuis 2 ans, la COMINa a su travailler en lien étroit avec la COLIMER, du fait des relations évidentes entre les milieux aquatiques et les milieux marins.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Votes blancs : 12
- M. SARTEAU : 102

M. SARTEAU est élu président de la COMINa.

Élection du vice-président de la COMINa

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. BELL-LLOCH présente la candidature de M. BEDREDDINE, qui ne peut pas être présent aujourd'hui. Il est vice-président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis. Il est président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), qui est l'un des plus grands syndicats d'assainissement d'Europe. Le SIAAP est signataire de la stratégie d'adaptation au changement climatique. Il portera toutes les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de celle-ci.

M. BELL-LLOCH se félicite que, par la volonté du préfet et de M. SAUVADET, le bassin Seine-Normandie soit enfin doté d'une véritable feuille de route pour relever les défis face au changement climatique. M. BEDREDDINE est également membre de deux CLE des SAGE Marne Confluence et Croult-Enghien-Vieille-Mer.

M. DIEUDONNÉ présente sa candidature. Il est président du syndicat mixte des bassins versants des côtiers granvillais. Il a travaillé avec M. COSTARD, dans le cadre du projet « Marée Clean » sur la protection des eaux littorales. M. DIEUDONNÉ travaille dans le cadre de l'inter-SAGE de la baie du Mont Saint-Michel pour dépolluer la baie. Il est également président d'un syndicat d'eau.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Votes blancs : 6
- M. BEDREDDINE : 41
- M. DIEUDONNÉ : 67

M. DIEUDONNÉ est élu vice-président de la COMINa.

Élection du président de la COLIMER

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. COSTARD présente sa candidature. Il est ostréiculteur et le président sortant de la COLIMER. Il se félicite du résultat obtenu par les candidats à la COMINa, qui permet de faire le lien entre la terre et la mer. M. COSTARD souhaite travailler dans l'intérêt général au sein de la COLIMER.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Votes blancs : 7
- M. COSTARD : 106

M. COSTARD est élu président de la COLIMER.

Élection du vice-président de la COLIMER

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. VOGT présente sa candidature. Il est conseiller régional de Normandie. Il est président de la commission permanente du conseil maritime de façade. En tant que vice-président de la COLIMER, il cherche à travailler dans la cohérence entre ces deux instances.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Votes blancs : 5
- M. VOGT : 108

M. VOGT est élu vice-président de la COLIMER.

Élection du président de la COPTATI

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. MARCOVITCH présente la candidature de M. SEIMBILLE, président de l' Établissement public territorial de bassin (EPTB) Oise-Aisne, très innovateur en matière d'inondations. M. SEIMBILLE est très impliqué dans la COPTATI et dans d'autres organismes. M. MARCOVITCH soutient largement sa candidature.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Votes blancs : 16
- M. SEIMBILLE : 96

M. SEIMBILLE est élu président de la COPTATI.

Élection du vice-président de la COPTATI

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. MARCOVITCH présente sa candidature. Il est actuel vice-président de la COPTATI et vice-président de la commission mixte inondation. Il espère continuer à faire du bon travail avec M. SEIMBILLE.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Votes blancs : 30
- M. MARCOVITCH : 82

M. MARCOVITCH est élu vice-président de la COPTATI.

Élection du président du groupe de travail de la C3P « eau et agriculture »

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. RODEZ présente sa candidature. Il est vigneron en Champagne. Il est vice-président d'une chambre d'agriculture. Il est en charge de représenter l'agriculture biologique. M. RODEZ se réjouit du travail engagé depuis que M. SAUVADET est président du comité de bassin, qui permet d'avancer dans la convergence.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Votes blancs : 7
- M. RODEZ : 105

M. RODEZ est élu président du groupe de travail de la C3P « eau et agriculture ».

Élection du vice-président du groupe de travail de la C3P « eau et agriculture »

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. BOURILLON présente sa candidature.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Votes blancs : 20
- M. BOURILLON : 94

M. BOURILLON est élu vice-président du groupe de travail de la C3P « eau et agriculture ».

Élection du président du groupe de travail de la C3P « eau et activités économiques »

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. BERGER présente sa candidature. Il est membre du CESER d'Ile-de-France, où il représente le collège des activités économiques. Il est le président sortant de ce groupe. Il souhaite continuer le travail déjà amorcé. M. BERGER siège au comité de bassin depuis 2004.

M. BERAL présente sa candidature. Il vient de la région de Montargis. Il est représentant de la confédération des petites et moyennes entreprise (CPME). Les petites et moyennes entreprises représentent la moitié de l'emploi en France. M. BERAL estime qu'elles doivent porter leur voix au sein des instances du bassin.
Les grandes entreprises ont déjà largement été aidées par l'agence de l'eau. Les actions menées pour l'amélioration des nappes ont bien avancé. En revanche, au niveau des actions plus diffuses en matière de pollution ou d'économie d'eau, il est important de travailler sur les petits acteurs. M. BERAL souhaite les représenter aussi bien au niveau du groupe de travail que de la C3P.

M. BERAL est ingénieur. Au cours de sa carrière, il a travaillé sur des dispositifs techniques de dépollution ou d'économie d'eau. Il précise que son premier projet lors de ses études d'ingénieur concernait l'agence de l'eau Adour-Garonne.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Votes blancs : 3
- M. BERGER : 44
- M. BERAL : 67

M. BERAL est élu président du groupe de travail de la C3P « eau et activités économiques ».

Élection du vice-président du groupe de travail de la C3P « eau et activités économiques »

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. CHOLLEY présente sa candidature. Il est maire et président d'un syndicat de rivière et d'assainissement. Il est très soucieux du développement territorial intégré avec le développement des activités économiques.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Votes blancs : 16
- M. CHOLLEY : 96

M. CHOLLEY est élu vice-président du groupe de travail de la C3P « eau et activités économiques ».

Élection du président du groupe de travail de la C3P « consommation, gestion solidaire, développement durable, communication et éducation à l'environnement »

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

Mme GAILLARD présente sa candidature. Elle est vice-présidente de l'union départementale des associations familiales de l'Essonne, en charge du développement durable. Elle était auparavant présidente du groupe de travail « consommation, gestion solidaire et développement durable ». Elle sollicite sa réélection car ce groupe a entamé un travail très important concernant l'impact du choix des consommations dans l'atteinte des objectifs de la DCE et l'adaptation au changement climatique. Les industriels modifient leurs processus. Les agriculteurs changent leurs pratiques. Il est temps que les consommateurs s'interrogent sur les moyens de contribuer à relever ces défis. Ce groupe de travail devrait éclairer le chemin des consommateurs.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :
- Votes blancs : 16
- Mme GAILLARD : 94

Mme GAILLARD est élue présidente du groupe de travail de la C3P « consommation, gestion solidaire, développement durable, communication et éducation à l'environnement ».

Élection du vice-président du groupe de travail de la C3P « consommation, gestion solidaire, développement durable, communication et éducation à l'environnement »

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. BELL-LLOCH présente la candidature de M. BEDREDDINE. Le SIAAP travaille beaucoup sur les questions de méthanisation et le développement durable. La cité de l'eau est engagée dans la démocratisation de ces enjeux.

Mme LE MONNYER présente sa candidature. Elle est maire adjointe à Cherbourg, en charge du cycle de l'eau. Elle est élue dans le nouvel Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du Cotentin. Elle a récemment organisé une classe d'eau sur l'éducation à l'environnement. Mme LE MONNYER est enseignante. Elle apportera un éclairage intéressant. Elle est active dans les instances du comité de bassin depuis trois ans.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Votes blancs : 4
- M. BEDREDDINE : 40
- Mme LE MONNYER : 68

Mme LE MONNYER est élue vice-présidente du groupe de travail de la C3P « consommation, gestion solidaire, développement durable, communication et éducation à l'environnement ».

Élection du président de la C3P

M. SAUVADET rappelle que la C3P est composée des vice-présidents du comité de bassin, des membres du conseil d'administration et des présidents et vice-présidents des groupes et commissions qui viennent d'être élus. Elle comprend aussi des membres du CNE élus par le comité de bassin Seine-Normandie : M. BELL-LLOCH, M. CHÉRON, M. MERVILLE et M. COQUILLE.

La présidence de cette commission était assurée jusqu'à présent par M. JUILLET. Chacun connaît son implication. Il a été très précurseur dans l'organisation de l'eau à l'échelle d'un département. La présidence de la C3P nécessite beaucoup de disponibilité. Cette commission joue un rôle important, car elle agit beaucoup par délégation du comité de bassin.

M. SAUVADET salue M. JUILLET pour son engagement au cours des 3 dernières années. De nouveaux modes de fonctionnement, plus accessibles, ont été mis en place pour permettre une meilleure appropriation par le comité de bassin des propositions de décisions. Il faut que chacun se sente co-décisionnaire et non spectateur de décisions prises. Il importera de poursuivre ce fonctionnement pour éviter que les spécialistes prennent des décisions entre eux. Elles doivent être ouvertes à l'ensemble de la composition du comité de bassin.

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. JUILLET présente sa candidature.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Votes blancs : 16
- M. JUILLET : 96

M. JUILLET est élu président de la C3P.

Élection du vice-président de la C3P

M. SAUVADET s'enquiert des candidatures.

M. COSTARD présente sa candidature. Il est le vice-président sortant de la C3P. Cette commission est très importante. Chacun peut s'y exprimer. Il n'est pas toujours simple de trouver un consensus. M. COSTARD se dit prêt à faire équipe avec M. JUILLET.

M. SAUVADET s'enquiert d'autres candidatures.

Il est procédé aux opérations de vote.

M. SAUVADET annonce les résultats suivants :

- Votes blancs : 12
- M. COSTARD : 100

M. COSTARD est élu vice-président de la C3P.

Mme BLANC rappelle que les membres du comité de bassin sont membres de droit des commissions territoriales de leur sous-bassin. Ils sont invités à s'inscrire aux différentes commissions thématiques auprès du secrétariat de l'agence de l'eau. Seule la composition de la C3P est encadrée par les textes.

Mme BLANC signale que dans le cadre du festival de photo de Montier-en-Der, l'agence de l'eau a fait réaliser de très belles photos sur le thème de l'eau et de la biodiversité. Pour remercier les membres du comité de bassin de siéger dans cette instance, l'agence de l'eau leur offre un poster. Il fonctionne en réalité augmentée. Il faut télécharger une application sur son téléphone pour lire les QR codes sur les posters.

La séance est suspendue de 13 h 55 à 14 h 45.

M. SAUVADET remercie le comité de bassin pour cet exercice de démocratie au sein du parlement de l'eau. Il se trouve que le SIAAP est exclu de la participation aux travaux de la C3P. M. SAUVADET estime que, compte tenu de l'importance de ce syndicat, il ne peut pas être absent des discussions.

M. SAUVADET ne veut pas qu'une organisation représentant 9 millions de personnes soit exclue des débats. Le respect dû aux territoires ruraux et aux agglomérations appelle à une égalité de traitement.

M. SAUVADET demande au comité de bassin s'il accepte que le SIAAP soit systématiquement associé aux travaux de la C3P.

Le comité de bassin approuve cette proposition à l'unanimité.

7. Avis sur la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (délibération)

M. SAUVADET rappelle que la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) est une initiative de l'État. Le comité de bassin a estimé qu'il était nécessaire d'être associé à cette démarche. M. SAUVADET remercie les services de l'État d'avoir été à l'écoute du comité de bassin, notamment au sujet du Loing, qui faisait face à une situation complexe après les inondations. Il remercie l'État, et notamment le préfet de la région d'Ile-de-France d'avoir convaincu ses collègues afin d'aboutir à une organisation du Loing réussie et partagée avec les élus.

M. GOELLNER indique que le préfet coordonnateur de bassin doit élaborer pour la fin de l'année 2017 une SOCLE. Celle-ci n'a pas de caractère prescriptif. Elle fixe un certain nombre d'orientations stratégiques. Elle a vocation à être annexée au SDAGE. La SOCLE définit des grands principes d'organisation sur le territoire.

Cette démarche a débuté par un état des lieux en 2016. Des discussions ont été menées en 2017. Le vœu émis par le comité de bassin en début d'année a bien été pris en compte, ainsi que toutes les observations qui ont été formulées.

M. GOELLNER souligne que la SOCLE constitue une feuille de route. Elle établit un certain nombre de principes d'organisation au niveau des bassins hydrographiques. Le Loing en constitue une première illustration. Il est apparu prioritaire d'engager une démarche sur ce bassin. La SOCLE a vocation à guider l'action de l'État sur l'ensemble des bassins.

M. MARCOVITCH présente le compte rendu des décisions de la COPTATI qui s'est réunie le 26 octobre à l'agence de l'eau, sous la présidence de M. SEIMBILLE. L'ordre du jour de la commission a été essentiellement consacré à la préparation de l'avis du comité de bassin sur le projet de SOCLE.

La SOCLE du bassin, sur laquelle le comité de bassin doit donner un avis aujourd'hui, a pour objectif d'accompagner les collectivités quant aux modalités de coopération (regroupements, transferts, délégations) pour l'exercice des compétences locales de l'eau (eau potable, assainissement, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et les aider dans leurs choix.

La COPTATI avait déjà examiné le projet de stratégie avant qu'il ne soit mis à la consultation des collectivités du 22 juin au 22 septembre. Cette consultation a donné lieu à un certain nombre de recommandations venant des collectivités et autres acteurs du bassin, qui ont été intégrées.

M. MARCOVITCH tient à signaler qu'aucune opposition au projet de stratégie n'a été formulée. Toutefois, la COPTATI a demandé quelques ajustements du document en séance, notamment une meilleure prise en compte de la stratégie d'adaptation au changement climatique et de la gestion du trait de côte.

M. MARCOVITCH souligne que l'élaboration de la SOCLE a tenu compte du vœu du comité de bassin de décembre 2016, mentionnant notamment la recherche de la cohérence hydrographique et le respect du principe de libre administration des collectivités.

Par conséquent, la COPTATI a préparé un avis favorable que M. MARCOVITCH a l'honneur de soumettre au comité de bassin de ce jour.

M. MARCOVITCH signale que le président SEIMBILLE a adressé un message à la directrice générale de l'agence de l'eau ainsi qu'au président et aux membres du comité de bassin afin de les alerter sur la nécessité et la pertinence de gérer les milieux aquatiques et la prévention des inondations à l'échelle des bassins versants.

M. MARCOVITCH donne lecture de ce message, qu'il partage pleinement :

« J'adresse ce message à la suite de la dernière réunion de la COPTATI et de celle de la mission d'appui technique au cours desquelles nous avons pu, avec certains élus ou responsables de structures impliquées dans la future Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations *(GEMAPI), constater que la gouvernance qui semble s'installer sur certains territoires remet en cause l'action par bassin versant que nous avons tous toujours considéré comme le seul périmètre pertinent en matière notamment de prévention des inondations, mais également en matière de gestion des cours d'eau. Cette situation nous inquiète beaucoup sur la poursuite des actions pertinentes qui ont pu être mises en œuvre par les acteurs historiques et nous pensons que l'agence de l'eau ne peut y rester insensible.*

C'est pourquoi nous vous proposons, d'une part, que le comité de bassin porte le message fort de l'exigence d'une gouvernance reconstituée à l'échelle des bassins versants et, d'autre part, que soit entamée une réflexion quant à la différentiation des financements de l'agence de l'eau en fonction des périmètres d'intervention des acteurs locaux. Il nous paraît en effet opportun de montrer aux EPCI, porteurs demain de la compétence GEMAPI et qui souhaitent pour certains la conserver au détriment des structures de bassin fonctionnelles, que l'agence de l'eau est déterminée à conserver ce qui, depuis la première loi sur l'eau de 1964, a été la ligne directrice des actions soutenues financièrement. »

M. MARCOVITCH souligne qu'il ne s'agit pas de punir, mais de moduler les aides en fonction de la cohérence des projets. Il n'est pas logique de financer de la même façon un projet qui ne tiendrait pas compte de l'amont et de l'aval, et un projet porté par un EPAGE cohérent qui se doterait d'une politique complète de l'amont à l'aval.

M. MARCOVITCH souligne qu'en ce qui concerne la SOCLE, le dossier de séance comprend toutes les explications. Il propose au comité de bassin d'approuver cette stratégie.

Mme BARBIER remarque qu'il importe de fixer des périmètres qui soient hydrologiquement pertinents et pas nécessairement calqués sur des territoires administratifs. Dans certains cas, les cellules hydro-sédimentaires constituent une échelle plus pertinente que celle du bassin. Par ailleurs, dans certains bassins, les nappes et les rivières ne correspondent pas toujours aux périmètres.

La SOCLE est un document d'aide à la réflexion. Il n'est pas prescriptif. Il convient d'aller vers davantage de compréhension et de mise en œuvre des différentes solidarités : amont/aval, terre/mer, eaux superficielles/souterraines. Il importe de mener un travail de pédagogie dans ce domaine, en direction de tous les acteurs.

Mme BARBIER ajoute que le travail effectué sur l'adaptation au changement climatique a été intégré le plus possible au sein de la SOCLE. Par exemple, en page 153, il est question de la lutte contre les inondations en Oise-Aisne. Certes, les inondations représentent un enjeu important, mais il faut souligner que ce bassin est censé assurer l'alimentation du canal Seine Nord, ce qui constitue un enjeu bien plus important. Peu de gens ont conscience de la hauteur de la marche à enjamber. Ce projet implique le franchissement d'une ligne de passage des eaux. Sans un effort d'études sur ce point, ce projet peut risquer de fragiliser énormément cette région, notamment en termes d'étiages et de pressions qui iraient au-delà de ce que peuvent supporter les milieux.

M. JUILLET partage les propos de M. MARCOVITCH. Il convient d'intégrer l'ensemble des différents bassins. La carte de l'assainissement collectif fait état d'une gestion par les communes. Or la plupart d'entre elles fonctionnent en assainissement non collectif (ANC), ce qui ne correspond pas à la problématique de l'assainissement collectif.

M. JUILLET souhaite évoquer la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et l'application de la GEMAPI à partir du 1er janvier 2018 et le transfert des compétences en eau potable et assainissement au 1er janvier 2020 par les EPCI. Il convient de rester sur ce schéma. On entend des bruits de couloir qui font état de dérogations qui pourraient être accordées à certaines communes. La loi NOTRe a été votée. Des textes d'application ont été publiés. Il serait difficile de revenir en arrière sur des schémas qui ont déjà été actés, en particulier dans des communes qui ont transféré les compétences aux intercommunalités ou à des syndicats. Les services de l'État doivent être attentifs à ce sujet, auxquels sont liés des modèles d'organisation importants.

M. SAUVADET demande à M. MARCOVITCH si l'avis de la COPTATI était assorti d'une recommandation.

M. MARCOVITCH explique qu'il a donné lecture non pas de l'avis de la COPTATI, mais d'une proposition de M. SEIMBILLE, qui est ressortie des discussions en commission. Il demande que l'agence de l'eau mène une réflexion sur ce sujet. La COPTATI propose de rendre un avis favorable à la SOCLE.

M. SAUVADET note que M. SEIMBILLE est attaché à un codicille qui n'a pas été retenu, probablement pour des problèmes de calendrier. S'agissant des questions de programmation et d'incitation financière, M. SAUVADET propose de les ramener aux débats pour l'élaboration du 11ème programme. En revanche, il semble pertinent que le comité de bassin souligne la nécessité de prendre en compte la dimension du bassin versant et du trait de côte.

M. SAUVADET demande qu'il soit indiqué que le comité de bassin doit être associé aux travaux d'organisation territoriale qui suivront la SOCLE.

M. GOELLNER assure que le littoral est bien pris en compte dans la SOCLE. Elle insiste sur le fait que les cellules hydro-sédimentaires constituent une échelle pertinente. L'État participera, dans le cadre de l'élaboration du 11ème programme, à la bonne prise en compte de la GEMAPI. Le FPRNM constitue une autre source importante de financement public en matière de prévention des inondations. Une nouvelle génération de Programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) a été élaborée. Il est clair que le niveau d'intervention, la gouvernance et l'échelle à laquelle sont engagés les programmes constituent des éléments essentiels. Sur le Loing, il n'aurait pas été envisageable d'établir un PAPI sur une portion de bassin. Il importe de mener une action globale. Ces aspects sont bien pris en compte.

M. GOELLNER précise que l'État a entendu les bruits de couloir concernant une remise en cause éventuelle des échéances prévues par la loi en matière de prises de compétence GEMAPI par les EPCI au 1er janvier 2018. M. GOELLNER assure que ces sujets vont être clarifiés. Le Parlement débat d'une proposition de loi déposée par des députés du MODEM qui vise à ajuster les dispositions relatives à la GEMAPI. Mais elle ne prévoit pas à ce stade de reporter les échéances.

Elle conduirait en revanche à ce que les conseils départementaux puissent continuer à s'impliquer dans la compétence GEMAPI, au-delà de la période transitoire qui doit prendre fin en 2020. Il s'agit d'une amélioration substantielle. La proposition de loi clarifie un ensemble d'éléments qui le nécessitaient, notamment la possibilité d'exercer les différentes missions de la compétence GEMAPI dans des syndicats de diverses échelles. La gestion du milieu aquatique est une affaire de proximité. La gestion des grands ouvrages nécessite une autre échelle. Il convenait de clarifier ces dispositions.

M. GOELLNER souhaite également évoquer le devenir de la mission d'appui technique. Les textes prévoyaient qu'elle se poursuive jusqu'à la fin de l'année 2017, afin d'aider l'ensemble des acteurs à la prise de la compétence GEMAPI. Il a été convenu de poursuivre cette mission. Plutôt que de créer des réunions spécifiques, elle s'appuiera au mieux sur les instances de bassin déjà existantes, afin de continuer à apporter son appui.

M. SAUVADET indique que le Premier ministre a confié une mission eau et assainissement à Mme GOURAUD, qui en a rendu compte devant le comité de pilotage du conseil national des territoires. Elle a indiqué que les principes de la GEMAPI ne seraient pas remis en cause. Mme GOURAUD a signalé que le principe général resterait posé. Il est cependant envisagé d'offrir une possibilité dérogatoire en cas d'un avis contraire de 25 % des collectivités au transfert de compétence. Les discussions ne sont pas tranchées.

M. DIEUDONNÉ rappelle qu'il a été question de la problématique des cellules hydro-sédimentaires. Il explique que, s'agissant de la baie du Mont Saint-Michel, il est nécessaire de travailler de manière très étroite avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Il faudrait un soutien technique important de la part de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour faire avancer ce dossier.

M. SAUVADET propose d'amender l'article 3 de l'avis comme suit :

« Demande que la mise en œuvre de l'organisation des compétences de l'eau soit accompagnée par les services de l'État et de l'agence de l'eau, renforce la solidarité entre les territoires et associe étroitement les instances du comité de bassin, les citoyens et l'ensemble des acteurs pour le partage des enjeux, dès la construction des projets, et à leur mise œuvre ».

Le comité de bassin approuve l'amendement à l'unanimité.

M. MARCOVITCH propose d'amender l'article 4 comme suit :

« Donne un avis favorable, compte tenu des articles précédents, sur la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau du bassin Seine-Normandie. »

Le comité de bassin approuve l'amendement à l'unanimité.

Le comité de bassin rend un avis favorable à l'unanimité sur la SOCLE.

8. Délégations du comité de bassin à ses commissions (délibération)

M. SAUVADET rappelle que certains travaux du comité de bassin font l'objet de délégations à ses commissions. Suite à l'adoption du règlement intérieur du comité de bassin, il est proposé de transférer les délégations de mandat données à la commission permanente des programmes et de la prospective le 11 septembre 2014, à la COPTATI pour rendre les avis du comité de bassin sur :

- les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- le déclassement d'emprises du domaine public fluvial (DPF).

Le comité de bassin doit se prononcer sur deux délégations à la COPTATI.

M. LECUSSAN indique qu'il n'a pas d'objection particulière. Il souhaite cependant attirer l'attention des membres du comité de bassin sur le fait que la COPTATI est essentiellement composée d'élus. Or les SAGE, via leur règlement, ont des incidences sur de nombreuses activités. M. LECUSSAN invite les membres du comité de bassin à siéger à la COPTATI lorsqu'elle devra rendre des avis sur les SAGE, afin d'examiner le contenu des règlements.

M. VICAUD remarque que lorsque les SAGE étaient soumis à la C3P, l'avis ne portait que sur leur périmètre et leur compatibilité avec le SDAGE et non sur le règlement. Cependant, il est vrai que les acteurs économiques sont trop peu présents en COPTATI.

M. CARRIERE s'inscrit en faux. La COPTATI ne comprend pas que des élus. On y trouve aussi des représentants d'associations et d'industriels. Le monde agricole y est également représenté. La composition de la COPTATI est variée. M. CARRIERE considère que les élus sont plutôt peu nombreux. Il ne tient qu'aux autres acteurs de s'y impliquer.

M. SAUVADET souligne que les décisions prises dans le cadre des délégations devront faire l'objet d'une communication en comité de bassin, afin qu'il soit informé. Il est de bon usage que les travaux délégués soient rendus compte devant l'instance qui les a délégués.

Le comité de bassin approuve à l'unanimité la délibération déléguant à la COPTATI les avis du comité de bassin sur les SAGE.

Le comité de bassin approuve à l'unanimité la délibération déléguant à la COPTATI les avis du comité de bassin sur le DPF.

9. Délégation du comité de bassin à la commission permanente des programmes et de la prospective pour rendre un avis sur la désignation de zones vulnérables sur le bassin Seine-Normandie (délibération)

M. SAUVADET rappelle que certains documents administratifs requièrent l'avis du comité de bassin dans des délais contraints. C'est le cas pour la désignation des zones vulnérables issues de la directive nitrates. Les zones arrêtées en 2012 ont été annulées par le tribunal en mai dernier. Cette annulation prendra effet en février prochain. La nouvelle désignation doit intervenir d'ici cette date. Le comité de bassin sera sans doute saisi en fin d'année ou en début d'année 2018. Afin qu'il puisse toutefois s'exprimer, il est proposé de déléguer l'avis du comité de bassin à la C3P qui se réunira avant les échéances indiquées.

M. SAUVADET estime que cette délégation ne pose pas de difficulté, compte tenu de la composition de la C3P. Cependant, M. SAUVADET tient à ce que la commission rende compte des conditions dans lesquelles elle a exercé cette délégation.

Le comité de bassin approuve la délibération à l'unanimité.

M. SAUVADET tient à remercier l'ensemble des membres du comité de bassin de leur participation.

Il exprime ses remerciements à Mme LOUIS-PONSING, chargée de mission, pour son investissement depuis plus de 7 ans au secrétariat des instances de bassin. M. SAUVADET lui souhaite un plein succès dans sa nouvelle vie professionnelle.

M. SAUVADET remercie Mme RENAUD pour le bon fonctionnement de cette séance. Il remercie Mme BLANC, avec qui il entretient des relations de confiance. M. SAUVADET souhaite continuer à travailler dans le même état d'esprit dans les années à venir, respectueux des compétences de l'agence de l'eau et engagé pour reconnaître le rôle du parlement de l'eau que constitue le comité de bassin. M. SAUVADET invite les membres à participer à l'ensemble des instances, le meilleur gage pour la bonne prise en compte des enjeux portés par chacun.

M. SAUVADET indique aux services de l'État que des discussions très engagées vont se tenir pendant l'année à venir. Il remercie les parlementaires de leur présence. Le comité de bassin va devoir travailler sur la manière de communiquer davantage auprès des acteurs de l'eau. L'une des conditions de l'avenir des agences de l'eau et des comités de bassin est l'appropriation par les citoyens et les élus locaux de leur action. L'une des portes d'entrée est la stratégie d'adaptation au changement climatique. Plus aucune réunion d'agriculteurs, d'artisans ou d'élus locaux ne se tient sans évoquer ce sujet. Le comité de bassin dispose donc d'une fenêtre de tir. M. SAUVADET souhaite que la commission communication formule des propositions de plan de communication des travaux menés vers le public. Cette exigence vaut aussi pour chaque membre du comité de bassin.

M. SAUVADET a eu l'occasion de rencontrer le président de l'UFC Que Choisir, qui était très réservé quant à l'existence même des comités de bassin. Après avoir échangé, et lui avoir démontré l'importance de débats en comité de bassin, sa position a progressé. Chacun des membres du comité de bassin doit s'impliquer dans les différentes instances et travailler à l'appropriation par tous des enjeux de l'eau. Il faudra être courageux et unis. Il conviendra de prendre le temps du débat avant de rapprocher les points de vue autant que possible.

M. SAUVADET évoque les dates des prochaines séances du comité de bassin en 2018:

- le jeudi 5 avril ;
- le jeudi 21 juin ;
- le mardi 9 octobre ;
- le jeudi 29 novembre.

O O O O O

La séance est levée à 15 heures 35.

O O O O O